

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27/09/2017

Convocation du 18/09/2017

Ordre du Jour :

- **RÉVISION DES BAUX RURAUX.**
- **DÉCISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET GÉNÉRAL.**
- **ACCESSIBILITÉ RUE DU TILLEUL/ECHANGE TERRAIN AVEC MARTIN**
- **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).**
- **SECURITE CD2.**
- **SOLIDARITE OURAGAN AUX CARAIBES.**
- **FIXATION PRIX TERRAINS**
- **QUESTIONS DIVERSES.**

Tous les conseillers étaient présents **Pierre CHARLET**, RALITE Frantz, JACQUINET Hervé, HOFFMANN Nathalie, DEBIN Sébastien, FLOT Pierre-Marie, FERRAND Christian, SIEMIENAS Josette, DORMONT Lionel, et à l'exception de Mme. ADAMI Marie-Pascale et JUNG François. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. JACQUINET Hervé est désigné pour remplir cette fonction.



RÉVISION DES BAUX RURAUX

Les baux de plusieurs parcelles (271, 277, 278 et 279) louées à M. Jean-Claude DEBIN sont arrivés à échéance et le Conseil municipal a examiné la demande de M.DEBIN. En effet, ce dernier arrête ses activités et souhaite transférer les baux à la SCEA DEBIN et Fils. Il arrête et transmet à la SCEA DEBIN et Fils. Le conseil a soulevé la situation de la parcelle n°271, louée à Jean-Claude DEBIN mais utilisée par Guy DEBIN. Cette situation n'étant pas signalée, la commune entreprend les démarches nécessaires pour régulariser la situation. La piste de louer la parcelle à Sébastien DEBIN est évoquée par les élus.

Le conseil a demandé à M. le maire d'étudier l'option d'échange en pleine propriété des parcelles 277 et 278 appartenant à la commune avec la parcelle n° 387 appartenant à M. Jean-Claude DEBIN.

Par ailleurs le conseil a examiné la demande de Monsieur LECLERE Jacques qui loue une parcelle cadastrée sous la référence B 597 appartenant à la commune. Monsieur LECLERE Jacques arrête ses activités et souhaite transférer le bail à M. Hervé JACQUINET.

Pour les parcelles louées à M. Jean-Claude DEBIN, le conseil accepte de transférer le bail pour 1 an à la société SCEA DEBIN et fils pour l'année culturale 2018. Le conseil se réserve le droit de les récupérer pour agrandir le dépôt de betteraves et replanter la surface équivalente.

Pour la parcelle louée à Monsieur LECLERE Jacques, le conseil accepte de la transférer à M Hervé JACQUINET pour 9 ans.

Enfin, le conseil a débattu sur l'identité de l'entité chargée d'entretenir le talus entre le chemin et la pâture et dans le lit de la Coole. Est-ce que c'est à la charge du locataire de la parcelle ou est-ce que la commune gère à sa manière. A ce jour, aucune décision n'est prise et le maire est chargée d'éclairer le conseil à la prochaine séance.



DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET GENERAL.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une erreur de plume s'est glissée dans la rédaction de la délibération n°23/2017 et qu'il convient de remplacer l'article 2151 par l'article 2051.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte la proposition du maire et ce à l'unanimité des présents.



ACCESSIBILITÉ RUE DU TILLEUL/ECHANGE TERRAIN AVEC MARTIN

Monsieur le Maire informe le conseil que par endroits, le trottoir droit de la rue du Tilleul est étroit et ne permet pas de cheminer de façon satisfaisante. Il propose d'échanger pour surface équivalente, 6m², avec M. et Mme MARTIN pour disposer sur l'ensemble de la rue d'un trottoir cohérent d'1m de large.

Le conseil valide la proposition du maire et le charge d'effectuer les travaux nécessaires.

Aussi, le conseil s'est interrogé sur le positionnement de l'arbre situé à proximité du terrain en cours de cession à M. JIMENEZ. Cet arbre devant rester dans le domaine communal.



RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui s'est réunie le 13 septembre dernier (CLECT). Cette commission traite les flux financiers, entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres.

En ce qui concerne la commune de Coolus le montant définitif de l'attribution de compensation 2017 passe de 52710 € à 55 005 €.

Le conseil valide le rapport présenté par Monsieur le maire.



SECURITE CD2.

Le 31 mai dernier, le maire et le premier adjoint ont rencontré le service technique du Conseil Départemental dans le but de sécuriser la CD2. C'est une route fortement empruntée : 2700 véhicules jour dont 1100 camions.

But : ralentir la circulation. Pour ce faire 3 Zones sont définies. Plusieurs irrégularités ou non conformités ont été relevées, dont une Zone 30 non valable entrée Coolus côté Mairy et ce parce que la rampe n'est pas assez haute.

Aussi, des propositions ont été avancées, dont l'installation d'un radar pédagogique.

Le conseil suggère à la commission travaux de poursuivre sa réflexion et de faire des propositions définitives sur les différentes options proposées et ce en cohérence avec le PAVE.

SOLIDARITE OURAGAN AUX CARAIBES.

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'à la suite du passage de l'ouragan IRMA, qui a frappé si douloureusement les habitants de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin avec de nombreux décès et entraîné des dégâts considérables, les membres du Bureau de l'association des Maires de France (AMF) appelle l'ensemble des maires de métropole et d'Outre-mer à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes d'IRMA.

Il précise au conseil que l'AMF invite les communes et les intercommunalités de France à contribuer via les ONG déjà mobilisées sur place : Protection-civile.org et Croix-rouge.fr.

Le conseil décide de prendre part à la mobilisation de solidarité envers les îles de la Caraïbe et ses populations par l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence : 1 € par habitant de la commune soit 226 €. Le conseil demande à M. le maire de verser 113 € à la Protection-civile et 113 € à la Croix-Rouge française.

FIXATION PRIX TERRAINS

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'au cours de la séance du 1er février, par délibération n°6/2017, la collectivité avait donné une suite favorable aux demandes de Messieurs JIMENEZ et MARTIN de pouvoir faire l'acquisition de petites parcelles situées pour la première rue du Parc et la deuxième rue du Tilleul.

Le conseil fixe le prix des terrains à 5 € le m².

QUESTIONS DIVERSES.

✓ Investissements

Salle des fêtes : Achat de 100 chaises, 34 tables et un deuxième grand frigo en inox.

✓ Projets en cours d'achèvement:

– Luminaires : Le dossier de remplacement des luminaires boules rue de l'église et le passage en mats de 5 m est finalisé. Le SIEM prendra en charge 25 % des travaux qui devraient débuter au printemps.

– Salle des fêtes : La SEMCHA va étudier l'option lifting de la salle et les travaux d'accessibilité.

– Une armoire Orange Haut débit doit être posée prêt de la salle des fête et va desservir chaque habitation d'ici la fin de l'année. La ville de Châlons et les communes de la CAC « historique » va être équipée par Orange et le reste des communes sera équipé par le programme de la région Grand Est.

Rappel : prochain conseil prévu le mercredi 22 novembre 2017.

Fait à Coolus, le 02/10/2017

Le Maire

signé

Mr Pierre CHARLET